

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1264

présenté par

M. Hetzel

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 17 et 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est contraire aux droits de l'enfant d'être privé d'action en recherche de paternité contre son géniteur.